



bonjour,est ce que jai le droit d'ouvrir une porte qui sorte ver

Par **brahimou**, le **27/04/2011** à **22:30**

mon problemme c que jai un terrain accidenter,jai un passage principal, et de l'autre extremiter de mon terrain y'as un lotissement priver alors je veut ouvrir un portail pour acceder se lotissement de plusieurs lots partager par des petite ruelles qui sorte vers une route principal etatique alors mon voisin m'as interdit verbalement de faire un passage pour quil gagne une impasse ,pourtant il as acheter que son lot de terrain avec un papier timbrer , et la ruelle n'est pas comprise sur son lot ,alors que moi je possede un acte , est il as le droit de m'interdire ou non?? est ce quil y'as une possibiliter de pouvoir passer par cette ruelle qui est une piste pour l'instant?? merci de me reprendre;